

**INSTITUT DES TECHNOLOGIES, DES ARTS
ET DE LA COMMUNICATION**

Rencontre des représentant(e)s de classe 2022 – 2023

COMPTE RENDU
Mercredi 12 avril et vendredi 14 avril 2023 (Teams)

Présences :

Claudia Fortier	Directrice adjointe ITAC
Karine Doyon	Responsable des services administratifs
Josée Vallière	Agente de soutien ITAC

Jose Luis Ovalle-Chaparro	Arts numériques
Christopher Lefebvre	Design graphique
Marie-Soleil Torkarsky	Design graphique
Elhadj Mamadou Oury Barry	Programmation informatique
Mbaye Sow	Programmation informatique
Oumar Drame	Programmation informatique
Issam Bouzaffour	Programmation informatique
Mohamed Amine Ameer	Programmation informatique
Aissatou Barry	Programmation informatique
Ronaldo Harold Tedja Kouagaing/	Programmation informatique
Yvana Farelle Masso Kuetche	Programmation informatique
Gabin Junior Kounchou	Programmation informatique
Ange Pascal Boucté	Programmation informatique
Kossi Rodrigue Kpogo-Ayite	Techniques des systèmes informatiques
Kolade Dona Arnel Atchade	Techniques des systèmes informatiques
Mohamed Lemine Nagem	Techniques des systèmes informatiques
Pierrot Nkongolo	Techniques des systèmes informatiques
Boutaina El Miri	Techniques des systèmes informatiques
Ryan Gakali	Technologie du génie informatique
Larbi Elghazoui	Technologie du génie informatique

Invités :

Sophie Pomerleau – Superviseure des opérations – Service d'emploi
Yannick Guimond – Spécialiste expérience étudiante

1. Mot de bienvenue

Claudia Fortier, directrice adjointe de l'ITAC, souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

2. Adoption de l'ordre du jour

12 avril 2023

Propose : Christopher Lefebvre **Appui** : Larbi Elghazoui
Adopté à l'unanimité

14 avril 2023

Propose : Claudia Fortier **Appui** : Josée Vallière
Adopté à l'unanimité

3. Sophie Pomerleau – COOP

Madame Sophie Pomerleau, superviseure des opérations, service COOP/Placement emploi est présente pour répondre aux questions des étudiants et présenter la plateforme pour les étudiants de leurs services.

Pour plus d'informations : <https://www.collegelacite.ca/placement-cooperatif>

Endroit : B-1015

Téléphone : 613-742-2493, poste 2477

4. Yannick Guimond - SPÉ

Monsieur Yannick Guimond, spécialiste expérience étudiante est présent pour répondre aux étudiants concernant le volet des dossiers étudiants (inscriptions, règlements des frais, horaires, etc.).

Pour joindre Yannick, vous devez obligatoirement remplir le formulaire suivant en vous **assurant de choisir l'Institut des technologies, des arts et de la communication** : <https://bit.ly/3y8hUqh>

Les horaires de la session de printemps seront disponibles le 26 avril et pour y accéder, vous devez avoir payé vos frais de scolarité ou du moins avoir fait votre dépôt minimal et avoir compléter une entente de paiement.

Pour les étudiants internationaux, vous devez avoir payé tous les frais de scolarité et avoir un permis d'études valide (étapes 1 et 2), les étapes avancées peuvent faire un dépôt et une entente de paiement; le dépôt est plus élevé (étapes 3 et 4).

Date limite pour le paiement des frais de scolarité pour la session du printemps est le 19 mai. Passé ce délai, des frais de retard sont appliqués.

5. Rapport de la direction adjointe

I. **Dates importantes de fin de session :**

a) **Date de fin de session – 23 avril :**

La session d'hiver se termine dimanche le 23 avril. Tous les examens doivent avoir eu lieu.

b) Dépôt des notes finales – 27 avril :

Le dépôt des notes finales au système se fera au plus tard le 27 avril pour tous les cours sauf exceptions.

c) Examens manqués durant la session :

 **Directives – Plagiat et examens manqués :**

À l'ITAC, nous avons une directive plus flexible concernant les évaluations sommatives durant la session mais à partir d'aujourd'hui, 12 avril 2023, la Directive de l'étudiant [6.4 ÉVALUATION DE REPRISE](#) est remise en vigueur :

- Sauf exception, l'évaluation des apprentissages d'un étudiant se fait à l'intérieur de la période de livraison de ce cours.
- L'étudiant doit respecter les modalités, le moment et l'emplacement, des évaluations du cours décrites au plan de cours et prescrites au tableau chronologique.
- Dans le cas où un étudiant est absent pour une évaluation de pondération de 15 % et moins, le professeur détermine si l'étudiant doit reprendre l'évaluation ou si la note sera majorée.
- Dans le cas où un étudiant est absent pendant une évaluation prévue au tableau chronologique et de pondération supérieure à 15 % les modalités d'évaluation de reprise suivantes s'appliquent :
 - ✓ Un étudiant ayant des circonstances exceptionnelles (par exemple, **décès dans la famille, maladie grave**) pourra bénéficier d'évaluations de reprise pour les cours manqués. *Les voyages récréatifs ou vacances ne sont pas considérés comme des circonstances exceptionnelles.* L'étudiant doit avvertir le professeur de son absence avant le début d'une évaluation prévue au tableau chronologique.
 - ✓ Le professeur informera l'étudiant des modalités de reprise pour son évaluation manquée au moins 3 jours avant que la reprise ait lieu.
 - ✓ Si un étudiant est absent à son évaluation de reprise, il obtient une note de zéro à cette évaluation.
 - ✓ Un étudiant peut faire au maximum 3 évaluations de reprise par mois sauf pour des circonstances exceptionnelles.

d) Droits de reprise (DR) – 26 avril au 2 mai :

Si vous avez échouer votre cours à 5 % et moins de la note de passage, vous aurez droit à un examen de reprise pour l'ensemble de votre cours. Votre professeur communiquera avec vous pour vous convoquer à votre examen et vous devez être disponible entre le 26 avril et le 2 mai.

e) Cérémonies de diplômes – 14 juin (14 h 30) :

Pour l'Institut des technologies, des arts et de la communication (ITAC), la cérémonie de remise des diplômes sera mercredi 14 juin en après-midi (14 h 30).

Pour pouvoir diplômer, il faut que tous les cours soient réussis et le solde à votre compte doit être acquitté en totalité.

Suivez la page des cérémonies pour les détails :

<https://www.collegelacite.ca/remise-des-diplomes>

II. Sessions de printemps – 8 mai

La session de printemps débute le 8 mai et se terminera le 13 août. Une petite pause de 2 semaines entre les deux sessions (hiver / printemps).

6. Tour de table

Un tour de table avec les étudiants présents afin de s'assurer que la fin de session se passe bien.

Questions concernant la clinique d'impôt offerte par les étudiants de l'EAHT :

[Directives et Prendre rendez-vous pour les cliniques d'impôts 2022](#)

7. Prochaines rencontres

Les prochaines rencontres auront lieu à l'automne 2023.

8. Levée de la rencontre

La rencontre est levée à 13 h.